



10 idées fausses sur les migrations

Un projet à l'initiative des avocates Selma Benkhelifa et Marie-Pierre de Buisseret du cabinet Progress Lawyers Network en partenariat avec l'asbl Siréas.



Service International de Recherche,
d'Éducation et d'Action Sociale asbl
Secteur Éducation Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58
educationpermanente@sireas.be
www.les.itinerrances.com



Progress Lawyers Network
Chaussée de Haecht, 55
1210 Bruxelles
Tél. +032 (0)2 215 26 26
Fax +032 (0)2 215 80 20
info@progresslaw.net
www.progresslaw.net

« Il est plus facile de désintégrer un atome, qu'un préjugé. »

Albert EINSTEIN

Cette brochure démonte 10 préjugés très répandus sur les migrants.

1. Ils veulent tous partir de chez eux !
2. On est assailli de migrants, ils viennent tous chez nous. La crise de l'accueil en est la preuve !
3. L'Europe doit faire face à une vague sans précédent de migrants, c'est normal qu'elle se dote de moyens comme Frontex pour les empêcher d'arriver, non ?
4. L'Europe respecte quand même les droits de l'homme !?
5. Ne pourrait-on pas contrer l'ingérence de la Cour de Strasbourg dans nos affaires intérieures ?
6. Les migrants sont la cause de nombreuses fraudes.
7. Les mariages blancs, c'est quand même normal de lutter contre ça !
8. Les migrants nous coûtent cher, avec toute la sécurité sociale qu'ils engloutissent, c'est nos impôts qu'ils mangent.
9. Si tout le monde dit qu'il faut se protéger des migrants parce qu'ils sont dangereux pour notre sécurité sociale, qu'ils prennent nos boulots, c'est que cela correspond à une réalité.
10. Ouvrir les frontières n'est pas une solution concevable.

1. Ils veulent tous partir de chez eux !

La plupart des gens ne migrent pas. 86 % des gens ne quittent jamais leur région. La majorité des gens qui quittent le lieu où ils sont nés restent néanmoins dans leur pays d'origine (déplacés internes et exode rural).

La grande majorité des migrants qui arrivent dans les pays occidentaux viennent des pays émergents et arrivent légalement.

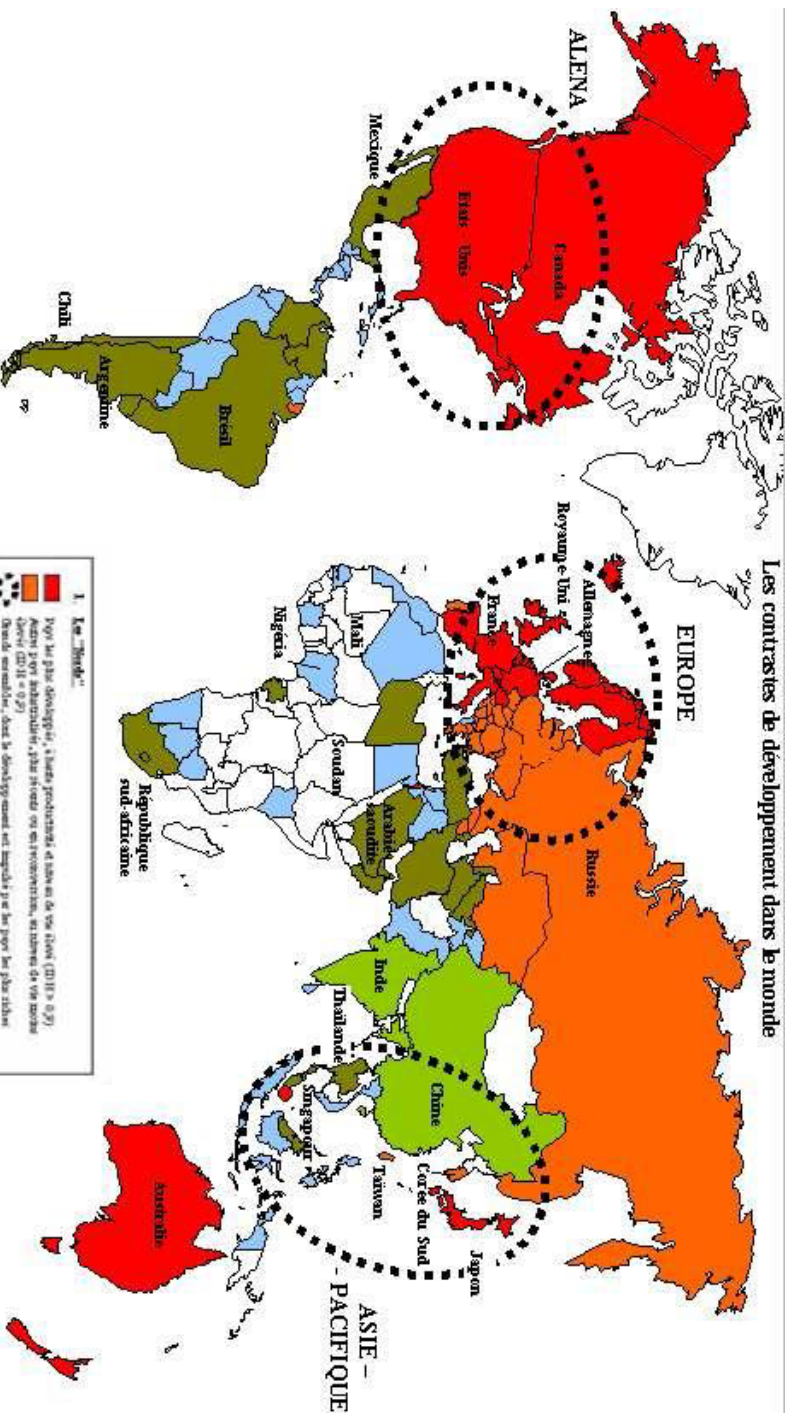
Ceux qui arrivent illégalement sont souvent ceux qui doivent fuir la guerre. La première nationalité des réfugiés qui arrivent en Belgique sont les Afghans.

Quand il y a une guerre, les gens sont forcés de partir et de demander l'asile ailleurs. Quand la Sierra Leone était en guerre (1991-2002), il y avait un grand nombre de demandeurs d'asile sierra léonais, ce qui n'est plus le cas maintenant.

Nos pays ont souvent des responsabilités dans les guerres, soit parce qu'ils interviennent militairement, comme en Afghanistan ou en Irak, soit parce qu'ils soutiennent une dictature ou un mouvement armé, comme le soutien de la Belgique au Congo de Mobutu.

Des gens fuient aussi la misère. Et ici encore, il ne faut pas oublier les responsabilités des pays occidentaux, qui augmentent la pauvreté des pays d'origine des migrants, par les intérêts exorbitants de la dette du tiers monde ou par des politiques économiques désastreuses pour les pays en développement.

Les contrastes de développement dans le monde



NPI : nouveaux pays industrialisés.
 PMA : pays les moins avancés

2. On est assailli de migrants. La crise de l'accueil en est la preuve ! Regarde l'augmentation des chiffres depuis 2007 !



Vous pensez que l'on est assailli de migrants ? mais savez-vous que les pays du tiers monde accueillent bien plus de réfugiés que nous ? Le Kenya, par exemple, est entouré par la Somalie et le Soudan, deux pays qui, outre la guerre ont de gros problèmes de malnutrition, tout comme l'Éthiopie, qui est également limitrophe au Kenya.

Dans le Nord-Est du Kenya, se trouve le plus grand camp de réfugiés au monde, le camp de Dadaab : Il accueille plus de 400 000 réfugiés somaliens. Plus de 1.400 personnes y arrivent chaque jour, en provenance de l'Éthiopie, de la Somalie ou du Sud-Soudan.



Vu l'afflux massif, s'est posée la question de construire un nouveau camp au Kenya. Le Premier ministre Kenyan a dit « Bien que nous devons prendre en compte notre propre sécurité, nous ne pouvons tourner le dos à ces réfugiés » ... et il a donné son accord en 2011 pour la construction d'un deuxième camp¹. En Éthiopie, c'est pareil, il y a énormément de réfugiés somaliens. Et il y a six camps dans lesquels arrivent chaque mois 23.000 réfugiés somaliens².

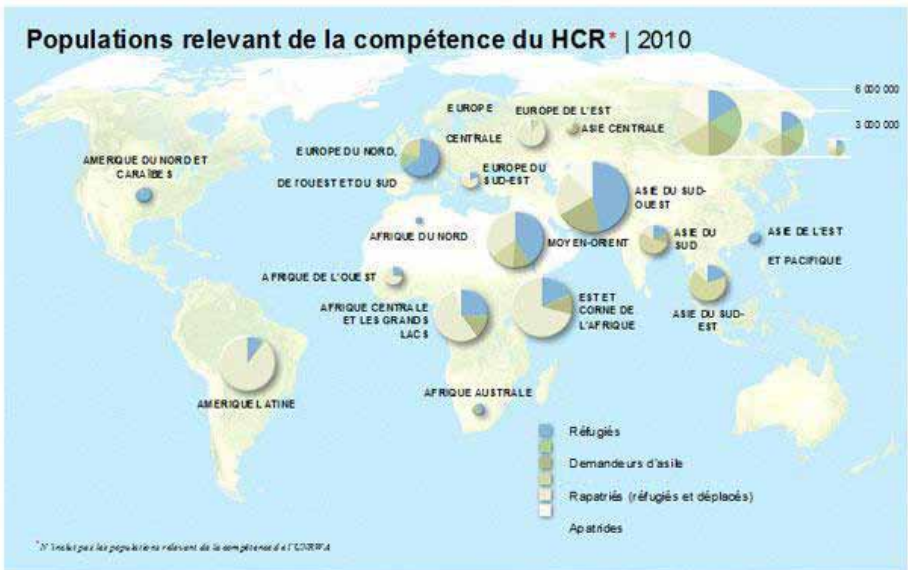
1. <http://www.oxfamsol.be/fr/Ouverture-d-un-second-camp-de.html>

2. <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/page?page=4aae621d457>

Le Pakistan a accueilli 3 millions de réfugiés afghans.



Les autres pays et surtout ceux du tiers monde, accueillent beaucoup plus de réfugiés que nos pays d'Europe. Cette carte sur l'intervention du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) dans le monde l'illustre bien. La grosseur des bulles est proportionnelle au nombre de réfugiés.



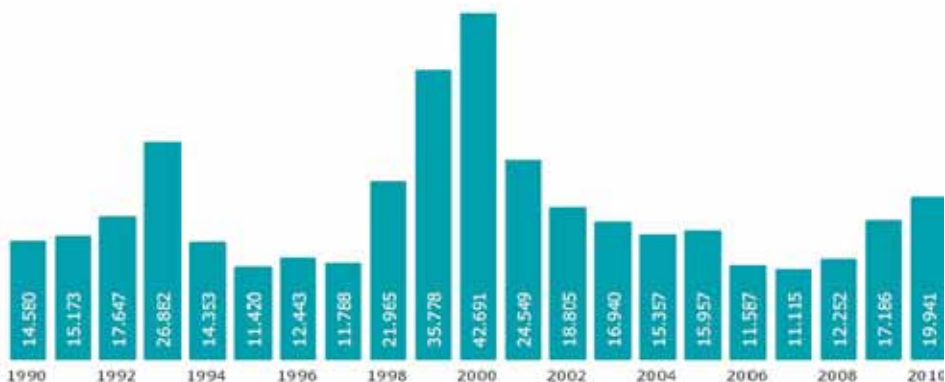
Quant au nombre de réfugiés en Belgique, il faut vraiment faire attention aux chiffres.

Lorsque les politiciens disent qu'il y a un afflux de réfugiés, ils ne donnent que les chiffres à partir de 2007. Et c'est vrai que si l'on regarde à partir de 2007, le nombre est en augmentation constante, ce qui fait évidemment peur à la population...

Mais pourquoi prennent-ils comme point de départ 2007 ? Ce point de départ est vraiment étonnant... car si l'on examine une période bien plus longue (à partir des années 1990 jusqu'à aujourd'hui), on se rend compte que les chiffres actuels sont nettement moins élevés qu'ils l'étaient durant l'année 2000, par exemple, où la Belgique a accueilli deux fois plus de réfugiés qu'aujourd'hui !

En 2000, il y a eu 42.691 demandes d'asile, presque deux fois plus qu'aujourd'hui. En 2011, il y en avait 25.479...

b. Demandes d'asile par année (1990 - 2011)



(www.cgra.be)

3. L'Europe doit quand même faire face à une vague sans précédent de migrants, c'est normal qu'elle se dote de moyens comme Frontex pour les empêcher d'arriver, non ?

En 1992, l'Union européenne des 15 accueillait 672 385 demandeurs d'asile. En 2010, l'Union européenne des 27 en accueille 235 900, soit 3 x moins.

Quant à l'Agence Frontex, réfléchissez à l'hypocrisie du système : on s'entoure de législations sur le droit d'asile (la convention de Genève de 1951 et plus récemment la directive qualification qui concerne les réfugiés et les personnes qui doivent obtenir une protection pour d'autres raisons - dont le fait de venir d'un pays en



guerre -) on instaure des procédures avec des règles très pointues, un droit d'accueil pour ces personnes une fois qu'elles sont chez nous, etc. Mais, pour arriver chez nous, elles doivent déjouer tous les contrôles mis en place par Frontex, dont l'arsenal militaire, qui a pour but principal d'empêcher les migrants de pénétrer à l'intérieur de l'Europe.

Conséquence : pour échapper aux contrôles des agents de Frontex, les migrants empruntent des chemins de plus en plus longs et risqués, ce qui coûte chaque année la vie à des milliers d'entre eux morts en mer.



Aux frontières terrestres, c'est pareil, il y a également beaucoup de drames. Un policier allemand, qui avait participé à une opération de Frontex, avait été tellement choqué par ce qu'il avait vu qu'il avait décidé de le dénoncer aux médias.

On peut lire, le 11.12.2010, sur le site <http://spiegel.de/politik/ausland,1518,734123,00.html>:

« Grèce-Turquie, les policiers frontaliers chassent les migrants vers les champs de mines. La façon dont on traite les réfugiés à la frontière entre la Grèce et la Turquie choque les agents de police allemands qui se trouvent au sein de l'unité de police européenne Frontex. »

Griechenland-Türkei

Grenzpolizisten jagen Flüchtlinge in Minenfeld

Der Umgang mit Flüchtlingen an der Grenze zwischen Griechenland und der Türkei entsetzt deutsche Polizisten. Die Beamte, die dort in der europäischen Einheit Frontex im Einsatz sind, berichten nach SPIEGEL-Information von Schüssen und menschenunwürdigen Aufnahmelagern.

Hamburg - Der Umgang mit Flüchtlingen an der griechisch-türkischen Grenze schlägt selbst hartgesottenen deutschen Polizisten aufs Gemüt, die dort im Rahmen der europäischen Polizeieinheit Frontex im Einsatz sind.

Menschen würden mit körperlicher Gewalt am Grenzübergang gehindert, berichten deutsche Beamte nach SPIEGEL-Information, zum Teil würden sie mit Schüssen vertrieben und dabei in ein Gebiet mit Panzerminen gejagt.

ANZEIGE

Festgenommene würden in baufälligen Kastenwagen ohne Sitze und Fenster in Aufnahmelager transportiert, wo sie unter menschenunwürdigen Bedingungen untergebracht und vernommen würden. Die hygienischen Zustände dort seien so schlecht, dass Beamte Mundschutz und Handschuhe trügen. Weil Methoden und Umstände gegen deutsches Recht verstießen, hat der zuständige Kontingentleiter bereits angeordnet, dass seine Beamten sich nicht mehr an bestimmten Einsätzen beteiligen.

Ende November flogen Beamte des Bundesinnenministeriums nach Griechenland, um sich ein Bild von den Zuständen zu machen. «Deutschland betrachtet die Entwicklung mit Sorge und hat Griechenland bereits aufgefordert, die Situation der Flüchtlinge zu verbessern», sagte ein Sprecher des Ministeriums.

Il racontait que les migrants étaient repoussés vers les champs de mines à la frontière gréco-turque. Il expliquait aussi que la notion d'asile n'existait pas dans le vocabulaire des agents grecs de sorte qu'il n'était pas possible pour ces gens de demander l'asile. Or, cette opération Frontex à Evros, frontière gréco-turque, la Belgique y a aussi participé !

Voici une carte des causes de décès des migrants :

La première cause en orange est la noyade, principalement dans l'océan atlantique et en mer méditerranée

La deuxième, en rouge, est la faim ou le froid, un peu partout, en mer ou sur terre durant leur périple et même à l'intérieur de l'UE

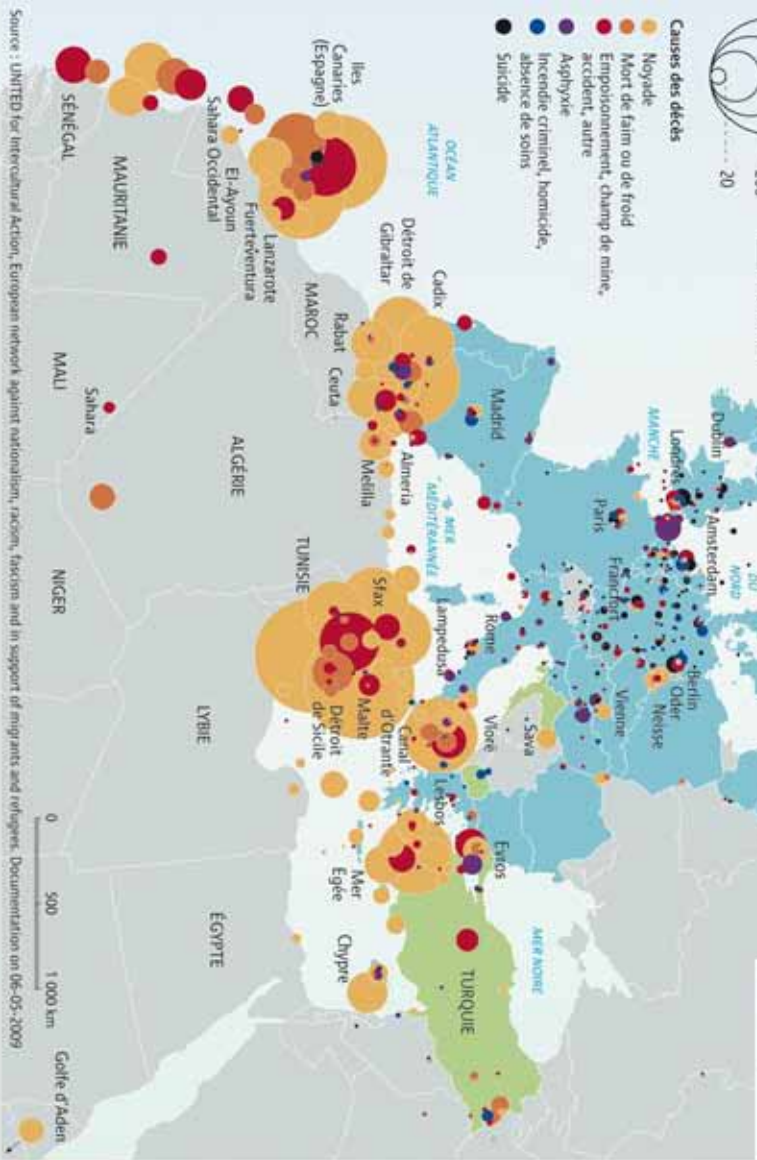
En bordeaux il y a les champs de mine, les accidents, les empoisonnements et autres

Les miroirs obscurs des politiques migratoires européennes

Nombre de morts (janvier 1993 - avril 2009)



- Causes des décès**
- Noyade
 - Mort de faim ou de froid
 - Empoisonnement, champ de mine, accident, autre
 - Asphyxie
 - Incendie criminel, homicide, absence de soins
 - Suicide



Source : UNITED for Intercultural Action; European network against nationalism, racism, fascism and in support of migrants and refugees; Documentation on 06-05-2009

Quant aux migrants clandestins arrêtés en Grèce, ils se retrouvent détenus dans des conditions épouvantables en grand nombre dans une seule pièce, mineurs et adultes mélangés, sans soins médicaux, en attendant d'être expulsés du pays.



4. Oui mais l'Europe respecte quand même les droits de l'homme, non ?

Croyez-vous que les policiers qui interceptent des migrants en mer leur demandent s'ils fuient un danger et souhaitent demander l'asile ? Le directeur de Frontex a lui-même dit « *on n'est pas mandaté pour ça* ».

On est dans une logique totalement schizophrène ! D'un côté, il y a le sacro-saint principe du non refoulement qui est le point essentiel de la Convention de Genève relative aux réfugiés (article 33) qui interdit l'expulsion et le renvoi d'une personne dans un État où sa vie ou sa liberté serait menacée.

Et de l'autre, l'agence Frontex, qui loin des regards, refoule ces migrants vers des États où ils risquent des violations des droits de l'homme. Par exemple, le 18 juin 2009, une opération Frontex avait refoulé vers la Libye de Khadafi des migrants repérés en Méditerranée centrale. Les gardes-côtes italiens, assistés par un hélicoptère allemand dans le cadre de l'opération Nautilus IV, ont intercepté 75 boat people à proximité des côtes de l'île italienne, et les ont repoussés sur les côtes libyennes. Les migrants ont été remis à un patrouilleur libyen qui les a, à son tour, remis à une unité militaire libyenne, à Tripoli. Cet événement a fait l'objet d'un rapport de l'organisation Human Rights Watch qui dénonce clairement la violation du principe de non-refoulement. (<http://www.migreurop.org/article2025.html>)

Il n'y a pas si longtemps encore, en avril 2011, un bateau de migrants venu de Libye qui cherchait à gagner l'Europe a été ignoré: 62 personnes sont mortes de faim, dont des femmes, des enfants et parmi eux des gens qui fuyaient un danger. L'embarcation avait pourtant été en contact avec un hélicoptère et un porte avion français qui n'ont rien fait pour les secourir.

L'ONG Human Rights Watch a présenté le 21 septembre 2011 à Bruxelles un rapport dont un document intitulé: « les mains sales de l'Europe ». Cette organisation y dénonce les traitements inhumains infligés aux migrants à la frontière gréco-turque. Elle explique que dans les centres de rétention, des enfants seuls sont emprisonnés dans des cellules d'adultes, les conditions d'hygiène sont déplorables, les policiers doivent intervenir avec des masques chirurgicaux, une femme raconte qu'elle était détenue dans un dortoir d'hommes, etc. <http://blog.france2.fr/bureau-bruxelles-france2/2011/09/21/frontiere-greco-turque-leurope-en-accusation/>

Les violations des droits de l'homme sont nombreuses et régulières également à l'intérieur de l'Union européenne. La Cour Européenne des droits de l'homme a tout récemment (le 23 février 2012) condamné l'Italie pour avoir repoussé des migrants et demandeurs d'asile africains en haute mer. (Affaire Hirsi Jamaa et autres c. Italie)

Il s'agissait de 24 personnes originaires d'Érythrée et de Somalie qui faisaient partie des 200 et quelques personnes interceptées en mer par les autorités italiennes en 2009 et forcées à retourner en Libye, leur point de départ, où l'on savait que le régime de Kadhafi violait systématiquement les droits humains et les renverrait très probablement vers la Somalie et l'Érythrée. La Cour a déclaré que c'était une violation du principe de non-refoulement.

5. Ne pourrait-on pas contrer l'ingérence de la Cour de Strasbourg dans nos affaires intérieures ?

Le 31.05.2011, était posée cette question orale en Commission intérieure de la Chambre des Représentants :

CRIV 53 COM 245

31/05/2011

i

SOMMAIRE

Questions jointes de 1
- M. Bert Schoofs au premier ministre, chargé de 1
la Coordination de la Politique de migration et
d'asile, sur "les protestations de plus en plus
nombreuses dans l'UE contre les arrêts relatifs au
droit d'asile rendus par la Cour de justice et la
Cour des droits de l'homme" (n° 4352)
- Mme Sarah Smeyers au secrétaire d'État au 1
Budget, à la Politique de migration et d'asile, à la
Politique des familles et aux Institutions culturelles
fédérales sur "l'ingérence de la Cour européenne
des droits de l'homme à Strasbourg" (n° 4764)

Orateurs: Bert Schoofs, Sarah Smeyers,
Melchior Wathelet, secrétaire d'État - Budget,
Migration et asile, Familles et Institutions
culturelles fédérales

INHOUD

Samengevoegde vragen van 1
- de heer Bert Schoofs aan de eerste minister, 1
belast met de Coördinatie van het Migratie- en
asielbeleid, over "het groeiend protest binnen de
EU tegen de rechtspraak inzake asielrecht door
het Hof van Justitie en het Hof voor de Rechten
van de Mens" (nr. 4352)
- mevrouw Sarah Smeyers aan de 1
staatssecretaris voor Begroting, voor Migratie- en
asielbeleid, voor Gezinsbeleid en voor de
Federale Culturele Instellingen over "de
inmenging van het Europees Hof voor de Rechten
van de Mens in Straatsburg" (nr. 4764)

Spreekers: Bert Schoofs, Sarah Smeyers,
Melchior Wathelet, staatssecretaris -
Begroting, Migratie en Asiel, Gezinsbeleid en
Federale Culturele Instellingen

Le Vlaams Belang et la NVA se posent cette question... La réponse n'est pas bien compliquée... On peut supprimer tous les instruments internationaux qui garantissent les droits de l'homme. On peut aussi abolir l'État de droit ...et instaurer une dictature... Mais dans le fond, ce n'est peut-être pas tout à fait ce que vous souhaitez ...

La Cour des droits de l'homme est le seul rempart qui reste pour contrer les violations des droits de l'homme commises par les États. Ces droits sont des règles supérieures que se sont fixées les 47 États signataires de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Cette convention protège les individus contre toute pratique, ou réglementation qui violerait les droits élémentaires tels que le droit à la vie, le droit à la sûreté, le droit à ne pas subir de torture ou de traitements inhumains et dégradants, la liberté d'expression, etc.

Il n'y a État de droit que si cet État accepte de se soumettre à un contrôle indépendant qui vérifie qu'il respecte les règles de droit qu'il s'est lui-même fixées.

Il arrive qu'à l'occasion de ce contrôle, l'un ou l'autre État soit condamné. Quand cela arrive, l'État condamné doit se remettre en question et changer d'attitude ou le cas échéant modifier sa législation.

6. Les migrants sont la cause de nombreuses fraudes, non ?

La preuve, c'est le discours des deux magistrats anversois qui ont affirmé l'année dernière que les migrants de l'Est fraudent fiscalement (TVA) et socialement !

Oui, nous connaissons la mercuriale d' Yves Liégeois, Procureur général près la Cour d'appel d'Anvers et de l'Avocat général Piet Van Den Bon



Ils ont décrit les immigrés comme des parasites de la sécurité sociale, des gens qui ne contribuent pas à notre économie, qui fraudent l'ONSS, organisent des carrousels à la TVA, organisent des mariages blancs, etc... Tout ce discours dans le seul but de faire pression sur le législateur en vue d'un durcissement des lois relatives aux étrangers.

Ils se sont d'ailleurs fait inviter au Parlement en Commission de l'Intérieur, où ils ont longuement parlé des étrangers qu'ils ont comparés à des taches de cancer pour notre État de droit.

On se souviendra aussi de cette phrase théâtrale du procureur Liégeois : "La fin de la démocratie est peut-être bien proche. Les problèmes deviennent ingérables. L'échec total de la politique de migration en est une expression." Les « pratiques socio-économiques déstabilisantes » (des étrangers) « peuvent mettre en danger l'existence de notre État de droit. »

Mais sur quelles analyses sérieuses se sont basés ces deux magistrats pour affirmer cela ? On ne le sait toujours pas et il semble qu'il s'agit d'allégations gratuites.

Si l'on cherche sur internet des cas connus en Belgique de carrousels à la TVA, on trouve ceci :

Un des plus importants carrousels TVA découvert en Belgique est un carrousel sur des gsm, organisé par une société bruxelloise, impliquant trois personnes, dont un membre d'une des familles les plus fortunées du pays. Il s'agit de plusieurs dizaines de millions d'euros. À l'époque des francs belges, les montants de deux à trois milliards étaient cités³.

3. <http://www.dhnet.be/infos/faits-divers/article/263386/carrousel-a-la-tva.html>

<http://www.dhnet.be/infos/faits-divers/article/263386/carrousel-a-la-tva.html>

Carrousel à la TVA

(15/05/2009)

Fraude et corruption : Charles De Pauw sera jugé au tribunal correctionnel

BRUXELLES L'homme d'affaires Charles De Pauw, petit-fils du grand promoteur immobilier bruxellois des années 1960 et 1970 Charly De Pauw, sera jugé par le tribunal correctionnel de Bruxelles, et ne sera pas seul.

L'affaire, qui porte sur l'un des plus importants carrousels à la TVA découvert en Belgique, implique aussi M. Koen Blijweert, lobbyiste ami proche de l'ancien ministre de la Défense (CD&V) Léo Delcroix, ainsi qu'un fonctionnaire de l'administration de la TVA, Freddy De Metsenaere, qui dirigeait comme receveur principal le bureau de Zaventem.

Les trois inculpés comparaitront bien devant le tribunal correctionnel. L'information a été confirmée par le parquet de Bruxelles.

La décision résulte d'une ordonnance prise par la chambre du conseil de Bruxelles, à l'issue d'une procédure qui durait depuis dix ans et avait également vu la mise en cause de l'avocat Marc S., du barreau de Bruxelles. Ce carrousel à la TVA sur des GSM porte sur les activités d'une société bruxelloise, Action Trading, et des montants de plusieurs dizaines de millions d'euros. Encore à l'époque des francs belges, le montant de 2 à 3 milliards était cité. C'est un dossier de faux, de fraudes et de corruption, avec de «petits cadeaux» offerts au contrôleur pour acheter son silence.

(...)

On rappelait à l'époque que la famille De Pauw, l'une des plus fortunées du pays, possédait, entre autres, la tour WTC.

Pour que ce type de fraude fiscale complexe puisse avoir lieu, il faut effectivement plusieurs États qui pratiquent la liberté de circulation des marchandises. Mais ces carrousels existent depuis les années 70, c'est-à-dire depuis la création du Bénélux, qui est en Europe le premier espace de libre circulation des marchandises. Il ne s'agissait évidemment pas de pays de l'Est à l'époque... comme quoi les belges, les français et les luxembourgeois n'ont pas attendu l'élargissement de l'UE aux pays de l'Est pour organiser des fraudes...

Le dernier scandale trouvé sur le sujet est celui-ci.

<http://www.lacapitale.be/224150/article/regions/bruxelles/actualite/2011-10-05/tc-bruxelles-escroquerie-et-carrousel-a-la-tva-dans-le-secteur-automobile>

T.C. Bruxelles: escroquerie et carrousel à la TVA dans le secteur automobile

Publié le Mercredi 5 Octobre 2011 à 15h36

Le procès de quatre hommes pour escroquerie, fraude, blanchiment et association criminelle a débuté, mercredi, devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. L'un d'eux, Jacques D., est prévenu d'avoir touché des acomptes pour la vente de voitures sans jamais avoir livré celles-ci. Il avait pu compter sur la complicité d'un concessionnaire automobile.

Jacques D. plaçait des offres sur Internet pour des voitures plutôt luxueuses. Des acheteurs potentiels y répondaient et le prévenu se faisait remettre des acomptes importants, voire parfois la somme totale, pour l'achat de ces véhicules.

Ceux-ci n'étaient en fait pas disponibles et n'étaient donc jamais livrés aux acheteurs. Ces personnes avaient donc porté plainte à l'encontre de Jacques D. qui n'avait jamais caché son identité.

Ces faits s'étaient déroulés au cours de l'année 2010 et le prévenu avait ainsi gagné des dizaines de milliers d'euros par escroquerie.

Jacques D. avait toutefois utilisé le nom d'une société d'un concessionnaire, Marnix P., pour faire croire aux internautes qu'il possédait bien des voitures. Le concessionnaire empochait les acomptes et les reversait sur le compte personnel de Jacques D.

Marnix P., et ses collaborateurs Charles C. et Olivier N. sont, eux, prévenus d'avoir acheté des véhicules en Allemagne, sans taxe, et de les avoir revendus en Belgique en empochant la TVA. Ils auraient ainsi fraudé pour des centaines de milliers d'euros depuis 2009.

Le procès se poursuivra avec le réquisitoire jeudi. (Belga)

Ici aussi il ne s'agit pas de migrants fraudeurs...

On peut effectivement se demander qui fait perdre le plus d'argent à l'État belge... !

Depuis 2011, un scandale de fraude fiscale a éclaté à Anvers. Huit cents belges du secteur diamantaire ont dissimulé au fisc 700 millions d'euros dans une banque en Suisse. Il s'agit d'un des plus grands scandales fiscaux connus à ce jour en Belgique. L'affaire a éclaté grâce à un informaticien de la banque suisse qui a volé la liste des clients fraudeurs laquelle a été transmise au fisc belge. L'inspection des impôts (ISI) s'est alors penchée sur les 500 comptes les plus importants.

Le 6e lundi 2 septembre 2011

8 **lasociété**



Neuf enfants sur dix, âgés de 3 à 10 ans, sont mal chaussés, a révélé par l'université de Gand et relayé ce week-end par « bonnes chaussures préviennent de nombreux problèmes de...

Justice / Huit cents Belges auraient dissimulé 700 millions d'euros en Suisse

Le diamant anversoise éclaboussé

L'ESSENTIEL

- Une fraude fiscale massive aurait été mise au jour dans l'industrie du diamant à Anvers.
- L'inspection spéciale des impôts (ISI) est en charge du dossier.
- Le Conseil d'Etat a

Légit de l'un des plus importants secteurs de fraude fiscale de notre pays. Environ 800 Belges, dont de nombreux diamantaires anversoise, sont concernés. Ils ont placé au total 700 millions d'euros dans la filiale suisse de la banque britannique HSBC... comme avertit le fisc belge.

Ce dossier avait été révélé au cours de l'été 2010. Mais le jour

de l'industrie anversoise du diamant.

Un rappel des faits s'impose. Tout débute en janvier 2009, avec des perpétrations fiscales en France au domicile d'Hervé D'Alcanti à la demande des autorités suisses. Il est soupçonné d'avoir volé des données confidentielles auprès de son amie européenne, la filiale de HSBC en Suisse. Les enquêteurs découvrent un CD

contenant 3000 des données bancaires de 600 contribuables belges qui figurait à son tour le CD. Le dossier est confié à l'inspection spéciale des impôts (ISI) qui choisit de se concentrer en priorité sur les 500 comptes les plus importants. C'est à ce moment qu'il a été suggéré que de nombreux diamantaires anversoise figuraient sur cette liste. Ce nombre

de 500 a été transmis à l'ISI par le directeur de l'administration fiscale, Daniel H. et Christian F. Au total, 170 diamantaires seraient ciblés.

En janvier dernier, l'ISI avait

révélé que ces personnes, des personnes qui ne font pas partie de l'industrie du diamant, ont été mises en cause. L'ISI a donc décidé de poursuivre les personnes qui ont été mises en cause.

'Diamantgate' ondermijnt Antwerps parket

'We laten ons niet zomaar opzijschuiven'

Internationale e-mails onthullen oorlog tussen Antwerpse aanklagers en 'diamantgate'

WERKSTROOK
VAN REDE, ANTWERPEN

Stuurde u nu Justice Anthonis 'Diamantgate' redacteur die 'oorlog' tussen de Antwerpse procureurgeneraal en IPO's en de procureur des Conings? Maar dat interne e-mail bericht maakt het duidelijk dat de Antwerpse procureur des Conings niet de IPO's, althans die procureur ontsluit niet.

Dat Antwerpse procureur des Conings Theo Lambert heeft een brief geschreven aan de Antwerpse procureurgeneraal Yves Liégeois, waarin hij hem oproept om de IPO's te laten weten dat de Antwerpse procureur des Conings niet de IPO's, althans die procureur ontsluit niet.



Het eerste e-mail bericht gaat over de Antwerpse procureur des Conings Theo Lambert die de Antwerpse procureurgeneraal Yves Liégeois heeft geïnformeerd over de IPO's en de procureur des Conings. Het bericht gaat over de Antwerpse procureur des Conings Theo Lambert die de Antwerpse procureurgeneraal Yves Liégeois heeft geïnformeerd over de IPO's en de procureur des Conings.

DIAMANT IN ANTWERPEN

- 1. De Antwerpse procureur des Conings Theo Lambert heeft de Antwerpse procureurgeneraal Yves Liégeois geïnformeerd over de IPO's en de procureur des Conings.
- 2. De Antwerpse procureur des Conings Theo Lambert heeft de Antwerpse procureurgeneraal Yves Liégeois geïnformeerd over de IPO's en de procureur des Conings.
- 3. De Antwerpse procureur des Conings Theo Lambert heeft de Antwerpse procureurgeneraal Yves Liégeois geïnformeerd over de IPO's en de procureur des Conings.
- 4. De Antwerpse procureur des Conings Theo Lambert heeft de Antwerpse procureurgeneraal Yves Liégeois geïnformeerd over de IPO's en de procureur des Conings.
- 5. De Antwerpse procureur des Conings Theo Lambert heeft de Antwerpse procureurgeneraal Yves Liégeois geïnformeerd over de IPO's en de procureur des Conings.

Il s'agit bien du Procureur général d'Anvers Yves Liégeois, qui est cité plus haut, celui qui a abondamment parlé des fraudes sociales et fiscales commises par les étrangers qui, selon lui, font courir à sa perte notre État de droit.

Il a été mis en cause publiquement parce qu'il a mis des bâtons dans les roues du substitut chargé de l'enquête sur cette fraude qui entendait bien la mener jusqu'au bout afin de traîner les diamantaires fraudeurs devant le tribunal correctionnel...

Bizarre, la manière de procéder de ce procureur général Liégeois, le même qui s'acharnait sur les fraudeurs migrants mais semble maintenant moins motivé lorsqu'il s'agit de faire toute la lumière sur les gros fraudeurs diamantaires !

Au début de cette année, on s'est même aperçu qu'une visite dans un temple hindou en banlieue anversoise avait été organisée pour

des magistrats d'Anvers, suivie d'un repas offert par le secteur du diamant anversoise, secteur qui fait justement l'objet de plusieurs enquêtes pour fraude fiscale !

C'est au point que le mercredi 11 janvier 2012, le magazine Le Vif posait la question suivante « Anvers : existe-t-il des liens entre diamantaires et juges ? »

<http://www.levif.be/info/actualite/belgique/anvers-existe-t-il-des-liens-entre-diamantaires-et-juges/article-4000028876528.htm>

Anvers : existe-t-il des liens entre diamantaires et juges ?

mercredi 11 janvier 2012 à 10h35. La ministre de la Justice Annemie Turtelboom (Open Vld) va demander au procureur général d'Anvers un rapport sur la visite de plusieurs magistrats dans un temple hindou en banlieue anversoise, suivie d'un repas qui leur aurait été offert par le secteur du diamant anversoise, pourtant objet de plusieurs enquêtes.

Lorsque l'on se demande pourquoi il n'y a pas plus de contrôles dans le secteur du diamant, on apprend qu'il n'y a pas de programme anti fraude pour ce secteur spécifique alors qu'il y en a pour d'autres secteurs. Pourtant, selon le quotidien De Tijd, un quart de ce secteur serait impliqué dans des dossiers de fraude.

La Belgique a des efforts à faire pour accorder plus de moyens à la poursuite de la criminalité financière (fiscale et sociale). C'est une question de volonté politique. Mais ce n'est pas en durcissant nos lois belges en matière d'asile ou de nationalité que l'on changera quoi que ce soit au problème de la criminalité financière, à la fraude

organisée. Il faut arrêter de faire des amalgames mensongers dans le but de durcir la politique belge en matière de migration.

En fait, on parle beaucoup plus du migrant pauvre qui fraude, que des gros fraudeurs locaux qui font perdre des sommes colossales au pays...

Dans le cas que l'on vient de voir, il s'agit de fraude fiscale, mais il n'y a pas que la fraude en Belgique qui fait perdre des sommes colossales à l'État belge !

Voyons ceci :



Le Top 50 des entreprises qui trompent le fisc belge

Chômage : embellie wallonne en trompe-l'œil ?

ELLES LE TROMPENT LÉGALEMENT, profitant des mécanismes de déduction fiscale. Il y en a tout de même pour 14 milliards d'euros.

Le service d'aide du Parti du travail de Belgique (PTB), en publiant les comptes annuels de joses agréés de la Banque nationale de Belgique, classe le Top 50 des sociétés belges ou filiales de multinationales qui payent le moins d'impôt des sociétés en Belgique.

Asavoir : 0,57 % de taxe d'imposition alors que le taux fixe de l'impôt des sociétés chez nous est de 33,99 %.

Pas question de fraude, pourtant. Ces sociétés profitent des différents mécanismes de déduction fiscale - les intérêts, les actions,

les « revenus définitivement taxés ». Avant de recevoir, l'État, qui permet à de nombreuses sociétés de ne payer, dans les faits, aucun impôt.

Selon le PTB, la « ristourne fiscale » de ces sociétés du Top 50 atteindrait 14,3 milliards d'euros. « C'est le supplément d'impôt des sociétés que l'État ne reçoit pas car ces sociétés ont effectivement payé un taux de 33,99 % », constate Luc Holbeek, le porte-parole du parti travaïste.

L'État ne reçoit pas 14,3 milliards d'euros.

total à 8,1 milliards d'euros.

Chez les entreprises étrangères, on se défend en invoquant la légalité de ces déclarations. « Comme tout contribuable, tel que vous et moi, l'Etat reçoit ce qu'il a légalement droit de recevoir en fonction de la législation applicable », explique Luc Van der Vliet, porte-parole d'Interimbel.

► P.2 L'EDITO : UN IMPÔT INJUSTEMENT AGRESSIF

► P.2 & 3 LE DÉBAT : QUE COÛTE SERVIR ET QUE ANTI-ÉCO EN TROMPANT DE

LES 10 PLUS GROS NON-IMPOSÉS

1. Anheuser-Busch Inbev
2. Exxonmobil Petroleum & Chemical
3. Inbev Belgium
4. Unilin Holding Bvba
5. Groupe Bruxelles Lambert
6. Suez-Tractebel
7. Hewlett-Packard Coordination Center
8. Electrabel
9. Publigaz - Publigas
10. ArcelorMittal Finance and Services Belgium

Dans un échantillon de 100 entreprises de la région de la Wallonie, le chômage est passé de 6,97 % de novembre à 6,97 % de janvier, ce qui est un record.

Mais quel est l'impact pour un dévotement durable a dit « gate aux yeux bouffants » de très nombreux entrepreneurs wallons et belges par l'Etat et le rôle du système des sites-services, son rôle partiellement par le budget fédéral. « Est-ce durable, budgétairement ? Et que reste-t-il comme services aux entreprises ? »

Dans son baromètre trimestriel, Manpower indique en outre, de son côté, que c'est en Wallonie que les intentions de recrutement sont les plus faibles.

On sait que la législation fiscale belge donne, via les intérêts notionnels, des avantages fiscaux aux sociétés qui peuvent s'avérer être astronomiques dans certains cas en leur permettant d'éviter l'impôt. Et pourtant on en parle moins, et en tout cas, on n'émeut pas l'opinion publique à devenir haineuse vis-à-vis des grosses sociétés profiteuses du système. Quant au gouvernement, il ne prend pas de mesures pour supprimer ces intérêts notionnels.

7. Les mariages blancs, c'est tout de même normal de lutter contre ça ?

Au motif qu'il existe des fraudeurs, la lutte contre les mariages blancs tombe dans l'exagération totale : on en arrive à considérer que certains mariages sont des mariages de complaisance alors qu'un enfant est né de la relation ! Pourquoi ? Parce que l'on considère que le couple joue à ce point la comédie du mariage sincère qu'ils ont été jusqu'à faire un enfant ensemble pour que leur mariage paraisse plus vrai ! Il s'agit d'un enfant de complaisance ! C'est tout de même ahurissant non ?

Si vous saviez le nombre de couples qui n'arrivent plus à se marier simplement à cause des suspicions de mariage blanc ! On interroge chaque personne séparément et la moindre apparente contradiction peut leur être fatale.

Les avocats qui lisent les PV d'audition se font souvent la même réflexion : il faudrait vraiment que l'on mette ces questions sous forme de jeux-test comme on en trouve dans les magazines féminins, juste pour voir combien de vrais couples échoueraient à l'épreuve. Par exemple, il n'est pas certain que tous les hommes savent où est rangé le fer à repasser dans la maison...

8. Les migrants ça coûte cher, avec toute la sécurité sociale qu'ils engloutissent, c'est nos impôts qu'ils mangent !

Il existe des études très sérieuses sur les effets économiques de l'immigration...

Une étude très sérieuse a été menée en France. Elle a été commandée par le Ministère des Affaires sociales à l'Université de Lille. Un groupe de chercheurs de cette université ont travaillé sur les chiffres. Ils ont décortiqué pendant trois ans tous les grands postes de transferts des immigrés.

Ils ont additionné tous ce que les immigrés coûtent en allocation de chômage, en retraites en allocations familiales en soins de santé en aides au logement, en éducation, en aide sociale (ce qu'on appelle en France RMI). Ils sont arrivés pour l'année 2009 à presque 48 milliards d'euros.

Puis, ils ont calculé combien ces mêmes immigrés rapportaient via les impôts, taxes, cotisations sociales, etc et ils sont arrivés à la somme de 60 milliards d'euros. 60 milliards moins 48 milliards, cela nous fait un solde positif de 12 milliards d'euros !

Mardi 13 mars 2011



FRANCE • Les très bons comptes de l'immigration

Les immigrés sont une excellente affaire pour l'État français : ils rapportent une grosse douzaine de milliards d'euros par an et paient nos retraites. 02.12.2010 | Juan Pedro Quiñonero |

Les immigrés sont une très bonne affaire pour l'économie française : ils reçoivent de l'État 47,9 milliards d'euros, mais ils reversent 60,3 milliards. Autant dire un solde positif de 12,4 milliards d'euros pour les finances publiques, qui ne représente pourtant que la part monétaire de transferts bien plus importants. Dans ce pays de 64,7 millions d'habitants, 6,5 millions de Français comptent au moins un immigré dans leur famille. Les chiffres de l'immigration légale sont très fluctuants. En France, on recense environ 5,3 millions de résidents étrangers avec leurs familles.



Une équipe de chercheurs de l'université de Lille, sous la direction du Pr Xavier Chojnicki, a réalisé pour le compte du ministère des Affaires sociales une étude sur les coûts de l'immigration pour l'économie nationale. Travaillant sur des chiffres officiels, les

chercheurs ont décortiqué tous les grands postes de transfert des immigrés. Il en ressort un solde très positif. Les chercheurs ont remis leur rapport en 2009, au terme de trois ans d'études. Les 47,9 milliards d'euros que coûte l'immigration au budget de l'État (2009) sont ventilés comme suit : retraites, 16,3 milliards d'euros ; aides au logement, 2,5 milliards ; RMI, 1,7 milliard ; allocations chômage, 5 milliards ; allocations familiales, 6,7 milliards ; prestations de santé, 11,5 milliards ; éducation, environ 4,2 milliards. De leur côté, les immigrés reversent au budget de l'État, par leur travail, des sommes beaucoup plus importantes : impôt sur le revenu, 3,4 milliards d'euros ; impôt sur le patrimoine, 3,3 milliards ; impôts et taxes à la consommation, 18,4 milliards ; impôts locaux et autres, 2,6 milliards ; contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et contribution sociale généralisée (CSG), 6,2 milliards ; cotisations sociales, environ 26,4 milliards d'euros.

En Belgique, une étude a aussi été faite - pas sur l'effet de l'immigration en général - mais sur l'effet d'une régularisation des sans papiers. Elle est présentée par la revue des économistes de l'Université catholique de Louvain « Regards économiques » de septembre 2009 (le numéro 72). Qu'y apprend-t-on ?

Cette étude montre que l'impact de l'immigration sur le PIB par habitant et sur les finances publiques est plutôt bénéfique : l'immigration augmente le revenu de l'ensemble de la population locale.

Cette étude conclut par ces mots : « Dans ce contexte, nombre d'opinions apparaissent guidées par des arguments essentiellement idéologiques et des clichés peu robustes, voire profondément inexacts. Le cliché selon lequel les sans papiers vont massivement prendre le travail des natifs ne résiste pas aux études existantes. Celui qui voit dans l'immigré une sangsue vidant les caisses de la sécurité sociale est manifestement erroné; l'immigration a une contribution plutôt positive aux finances publiques, et cela d'autant plus que le flux migratoire permet de rajeunir en permanence la population »⁴.

Voilà qui est un message clair !

Est-ce que cela signifie que les migrants ne nous coûtent rien ?

Ah si ! Les enfermer et les expulser, cela coûte cher à l'État !

D'une question parlementaire posée au Secrétaire d'État Wathelet⁵, dont il ressort que l'expulsion par vol sécurisé (ici il n'est pas encore question des frais de centre fermé mais uniquement des frais d'expulsion) de trois Nigériens vers le Nigéria a coûté un peu plus de 39.000 euros, ce qui fait une moyenne de 13.000 euros pour l'expulsion d'une seule personne !

Évidemment, on en parle très peu dans les journaux de ce coût énorme ...

4. *Effets économiques d'une régularisation des sans-papiers en Belgique*, dans Regards Économiques, septembre 2009, n° 72.

5. ???????????????

9. Si tout le monde dit qu'il faut se protéger des migrants parce qu'ils sont dangereux pour notre sécurité sociale, qu'ils prennent nos boulots, c'est que cela correspond à une réalité ?

C'est par le langage que se transmettent les instincts primaires, la haine, les stéréotypes, l'image dangereuse de ceux que l'on considère comme « non désirables ».

Le langage peut-être un outil politique puissant et dangereux, parce qu'il permet de récupérer très facilement les peurs et frustrations de la population pour les focaliser sur certaines problématiques afin d'en occulter d'autres.

Et les peurs de la population, elles sont bien présentes en cette période de crise.

Selon une étude de l'Université de Québec à Montréal, le racisme a une fonction de déplacement et de division⁶.

Une fonction de déplacement parce qu'en période de crise, elle conduit à désigner l'immigrant, mais aussi l'arabe, le musulman, comme bouc émissaire responsable de l'insécurité engendrée par cette crise

Le sentiment d'insécurité ressentie par le citoyen quant à la crise, en terme de diminution du pouvoir d'achat, en terme de licenciement, etc, est directement connecté, via ces discours simplistes et manipulateurs, au phénomène des migrations qui n'est pourtant pas le phénomène à l'origine de la crise.

Et cela arrange tout le monde, il faut bien le reconnaître. Pas seulement ceux qui ont une responsabilité économique dans cette crise.

Mais aussi, certains des politiciens qui n'arrivent pas à la gérer et préfèrent désigner d'autres cibles auxquelles il est plus facile de s'attaquer, pour donner comme sentiment à l'opinion publique qu'ils maîtrisent la situation.

Quant au public, il est au nœud d'une problématique complexe, volontairement mal expliquée. Il maîtrise mal ou peu les problèmes économiques et financiers qui le dépassent, il se sent impuissant à agir, et est dès lors tenté de faire siennes les explications simplistes qui lui sont présentées et le dispensent d'aller chercher ailleurs les responsables et les solutions.

La xénophobie a aussi une fonction de division. Elle divise les gens, elle les dresse les uns contre les autres. Après la stigmatisation des étrangers, vient celle des chômeurs et des minimexés, et de tous

6. Un lexique du racisme : étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes, par Micheline Labelle, Observatoire international sur le racisme et les discriminations, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) Université du Québec à Montréal, Montréal, © UNESCO et CRIEC, 2006.

ceux qui sont désignés comme les profiteurs du système, puis ensuite viendront les travailleurs qui perdront leur emploi et seront les futurs chômeurs.

Les plus pauvres et l'ensemble de la classe moyenne, payeront les frais de cette crise car les mesures d'austérité limitent toujours plus le rôle social de l'État, accroît les inégalités, et supprime les protections des plus faibles.

Au lieu de lutter ensemble contre les causes réelles de la crise (financiarisation, délocalisation etc. On en arrive à la chose suivante : une fraction de la population accuse l'autre de conditions dont ni l'une ni l'autre ne sont responsables. Les citoyens d'origines diverses sont divisés, ce qui a pour effet d'affaiblir, voire de neutraliser ou de retarder leur mobilisation.

10. Mais que proposer alors ? Ouvrir les frontières n'est pas une solution concevable, c'est tout le tiers monde qui arriverait chez nous !

Il y a trois choses que l'on oublie toujours dans cette réflexion.

1. Il existe déjà actuellement plusieurs pays dont les ressortissants sont dispensés de visa pour entrer dans l'Union européenne. Il s'agit, entre autres, du Brésil, du Chili, du Guatemala, du Venezuela. Ils ont le droit, chaque six mois, d'effectuer un séjour touristique de trois mois à l'intérieur de l'Union. La seule condition pour franchir la frontière de l'Union est de ne pas être considéré comme dangereux pour l'ordre public, ainsi que d'avoir des moyens de subsistance suffisants pour le séjour comme touristes dans l'Union Européenne. Même si le Brésil est considéré comme un pays émergent, il n'en reste pas moins que l'écart entre riches et pauvres est énorme. Nous sentons-nous pour autant submergés de brésiliens en quête d'une vie meilleure ? Non, il n'y a pas plus de Brésiliens chez nous qu'il y a de ressortissants d'autres nationalités pourtant soumises à l'obligation de visa.

Il ne faut pas oublier que ceux qui émigrent sont généralement ceux qui ont trouvé les moyens financiers pour payer leur voyage, les plus pauvres ne le pouvant pas.

Et en outre, un grand nombre ne souhaitant pas migrer.

L'extension de l'Union Européenne suite à l'adhésion de nouveaux États membres a entraîné l'année suivante une plus grande mobilité de la part des ressortissants des pays concernés qui viennent pour assouvir leur curiosité. Cette mobilité s'atténue ensuite les années qui suivent.

2. Les ressortissants de pays non dispensés de visa ne parviennent que très rarement à obtenir un visa touristique pour l'UE parce que les États membres craignent qu'au terme de leur visa, ces migrants ne partent pas et tombent dans la clandestinité. Ceux-ci pénètrent alors irrégulièrement à l'intérieur de l'Europe, souvent au péril de leur vie ou en payant des sommes énormes, pour obtenir de faux documents de voyage. Le passage de la frontière de l'UE a été tellement difficile qu'il est impensable pour eux de retourner dans leur pays d'origine. Ils préfèrent supporter des conditions de vie pénibles plutôt que retourner chez eux et ainsi prendre le risque de ne plus parvenir à revenir dans l'Union.

Une dispense de visa faciliterait la mobilité des migrants et dès lors aussi le retour des migrants dans leur pays d'origine après leur séjour dans l'UE.

3. La conséquence de cette politique de visas et de contrôle des frontières est qu'une somme colossale est dépensée par l'Union Européenne pour contrôler ses frontières extérieures et pour alimenter les migrants, le trafics d'êtres humains...

La possibilité progressive pour les ressortissants des États tiers de bénéficier d'une liberté de circulation dans l'Union européenne n'aurait pas pour effet d'entraîner un afflux massif de migrants vers l'Union. Il est probable que les premières années de la suspension de l'obligation de visa, les ressortissants de l'État tiers concerné seraient plus enclins à effectuer un séjour dans l'Union pour assouvir leur curiosité. Mais ce mouvement se stabiliserait ensuite.

Cela permettrait également de diminuer les poches de migrants irréguliers qui pourront rentrer dans leur pays d'origine sans crainte de ne plus pouvoir revenir ici. Et enfin, cela mettrait fin à toute une

économie souterraine illégale très lucrative pour les passeurs et trafiquants d'être humains.

10 idées fausses sur les migrations

« On est assailli de migrants, ils veulent tous partir de chez eux, ils nous coûtent cher, ils prennent nos boulots, etc. »

Le langage peut véhiculer les instincts primaires, les stéréotypes, il peut être un outil politique puissant et dangereux qui permet de récupérer facilement les peurs et frustrations de la population pour les focaliser sur certaines problématiques afin d'en occulter d'autres. Dès lors, le but de cette brochure est de démonter 10 préjugés très répandus sur les migrants.



Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-
Bruxelles

